

# Baragneurs Varois Fréjus et Saint Raphaël

Saint Raphaël le 10 mai 2015

## NOTICE D'INFORMATION SEJOUR RAQUETTE 2016 du 6 mars au 11 mars

**Le séjour est ouvert aux adhérents de « Les Baragneurs Varois » et titulaires de la licence FFRP 2016 avec assurance RC.**

Nombre de participants: 8 au minimum, 12 au maximum  
Date: du dimanche 6 mars 2016 au vendredi 11 mars 2016.  
Déplacements: voitures personnelles avec frais partagés

### PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en raquettes (5 jours de randonnée avec dénivelé de 300 à 600 m chaque jour). En fonction de l'état d'enneigement, des randonnées pédestres classiques pourront y être substituées.

Départ de Fréjus – Saint Raphaël le dimanche 6 mars dans la matinée pour prendre possession du logement au gîte auberge « Les MELEZETS » à Névache vers 16h00.  
Retour, le vendredi 11 mars, au départ de Névache dans l'après-midi.

### HEBERGEMENT

Deux hébergements sont sollicités  
**Le gîte-auberge « Les MELEZETS »** à Névache  
Fort Ville – 05100 Névache  
Tél : 04 92 20 08 34

**Le refuge Buffère**  
Ville Haute – 05100 Névache  
Tél : 04 92 21 34 03

Le séjour est réservé en demi-pension, l'achat de panier-repas est possible  
Distance : 350 kms à l'aller et 4h30 de trajet (valeurs indicatives), péage de environ 10€ /voiture.

### COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **362 €** par personne, en pension complète, en chambre double.  
Supplément pour chambre individuelle : **30 € pour le séjour au gîte-auberge.**

### Ce prix comprend :

- La demi-pension, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du dernier jour, (¼ de vin aux repas au gîte-auberge).
- Possibilité de pique-nique chaque jour (prix voisin de 8€ à 10€ l'unité).
- Les draps, serviettes de toilettes sont fournies au gîte auberge.
- L'accompagnement des cinq randonnées par l'animateur **Pierre Chesne**  
Les Casses ; Prellès ; 05120 Saint Martin de Queyrières  
BEES Aem n°00509ED0210 - SIRET n° 4911943120030
- Les taxes de séjour

### Ne sont pas compris

- Le voyage A/R, et les déplacements sur place basés sur le partage des frais.
- Les assurances facultatives (notamment l'annulation)
- Le coût de location des raquettes et bâtons.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 10 mai 2015.

**L'inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 120 € (chèque à l'ordre des « Baragneurs Varois ».**

Le Club proposera aux inscrits un Bulletin d'Inscription. Celle-ci deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement du premier acompte. Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

**PAIEMENTS**

Premier acompte de 120 € le 22 mai 2015.

Deuxième acompte de 120€ le 23 octobre 2015 auxquels seront ajoutés l'assurance annulation facultative et le supplément de chambre single

Solde du séjour avant le 22 janvier 2016

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Les Baragneurs Varois »**

Amicalement,

Le Responsable

PJ: Annexe 12bis: Conditions Générales de Vente- Articles R211.3 à R211.11du Code du tourisme